



Demain, je serai une femme instruite

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALES ORDINAIRE  
EN DATE DU 26 JANVIER 2023**

L'an 2023, le 26 janvier à 19h30

Les membres de l'Association Toutes à l'Ecole, association numéro 48 780 77 86 000 57, déclarée à la Préfecture de Lille et publiée au Journal Officiel du 7 janvier 2006, se sont réunis ce jour, Salle Etienne-Pernet, 15, place Etienne-Pernet, 75015 Paris, conformément aux dispositions de l'Article 9 des statuts.

Les convocations écrites ont été régulièrement faites en date du 12 janvier 2023 et adressées à tous les membres de l'association par lettre ou par courrier électronique.

L'Assemblée est présidée par Madame Martine/Tina LEYNAUD KIEFFER en sa qualité de Présidente de l'Association, assistée de Madame Christiane SAUNIER, secrétaire générale, désignée secrétaire de séance.

Une feuille d'émargement a été mise à disposition et signée par tous les membres présents. Ladite feuille de présence permet de constater que 59 membres votants sont présents. 96 membres sont valablement représentés.

**Allocution de bienvenue**

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres adhérents présents ou représentés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

65 rue de la Saussière  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
Tel : +33 (0)1 46 02 75 39  
contact@toutesalecole.org  
www.toutesalecole.org





Demain, je serai une femme instruite

## RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **Première résolution : Approbation du rapport annuel d'activité**

Madame la Présidente rappelle quels ont été les événements majeurs et l'actualité de l'association au cours de l'année écoulée.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### **Deuxième résolution : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2021/2022**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'association, la lecture du rapport du Commissaire aux comptes et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par Madame Valérie Arnold, vice-présidente de l'association, approuve les dits comptes à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés au 31 juillet 2022.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### **Troisième résolution : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021/2022**

L'assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un excédent comptable de 1 263 K€ et propose d'affecter cette somme aux réserves libres de l'association.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### **Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées**

L'AG après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### **Cinquième résolution : Quitus aux administrateurs**

Au vu des chiffres présentés et des explications apportées, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Présidente et aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 juillet 2022.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

65 rue de la Saussière  
92100 Boulogne-Billancourt  
France  
Tel : +33 (0)1 46 02 75 39  
contact@toutesalecole.org  
www.toutesalecole.org





Demain, je serai une femme instruite

### **Sixième résolution : Approbation du budget 2022/2023**

Le budget est présenté pour l'année à venir. L'AG arrête le budget dépenses (hors mission 2) de l'exercice 2022/2023 pour un montant de 4 507 K€, ainsi que le budget ressources pour un montant de 4 765 K€.

*Cette résolution, mise aux voix est adoptée à la majorité.*

### **Septième résolution : Renouvellement administrateurs**

4 membres du conseil d'administration arrivent à la fin de leur mandat. Il est demandé à l'Assemblée générale de bien vouloir renouveler le mandat de Sabrina Herlory, Paul Henri Bartoli, Priscilla Beaulieu, Christiane Saunier pour les 3 années à venir.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité

2 membres du conseil d'administration ne renouvellent pas leur mandat (Isabelle Langrenay et Joëlle de Soultrait).

3 Membres du conseil d'administration arrivent à l'échéance de leur nombre de mandats autorisés (Colombine Blum, Marie-José Rubini, Marie Paule Laval).

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et la Secrétaire de séance

Fait à Paris le 26 janvier 2023

La Présidente  
Martine/Tina Leynaud-Kieffer

La Secrétaire Générale  
Christiane SAUNIER